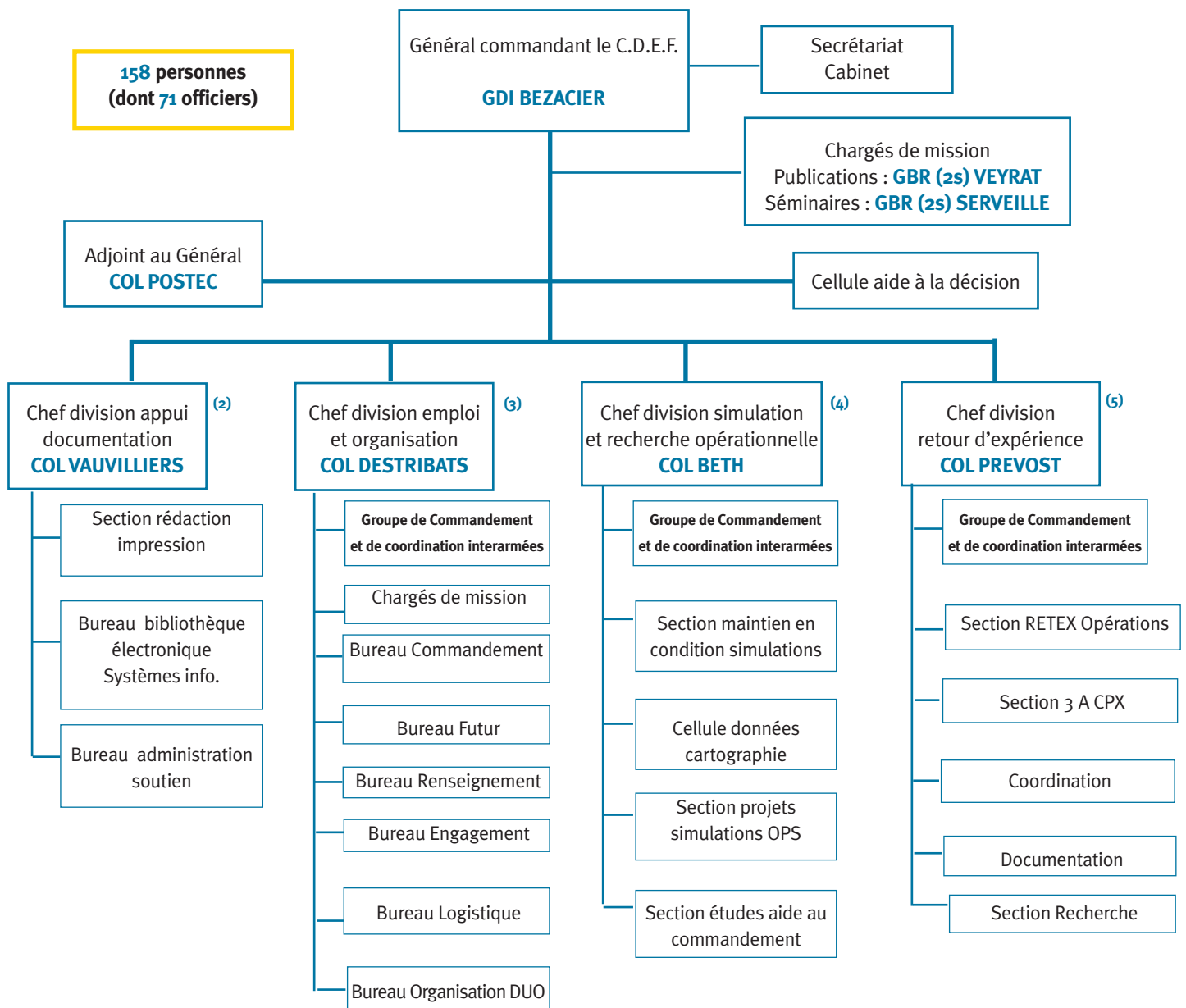


**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le C.D.E.F.  
(Centre de doctrine d'emploi des forces)  
succède au pôle "doctrine" du C.D.E.S. qui est dissous. <sup>1</sup>**

## Organigramme simplifié du C.D.E.F.



(1) Le pôle "enseignement militaire supérieur", qui comprendra désormais le Centre d'enseignement supérieur de l'armée de terre - **CESAT** (regroupant le CSEM, l'EMSST et l'ESORSEM), ainsi que l'**EEM**, sera subordonné au Commandement de la formation de l'armée de terre.

(2) regroupe la partie documentation du CRD et une partie de l'EM du CDES.

(3) succède au CREDAT.

(4) succède au CROSAT.

(5) regroupe l'ancien CEREX et la partie recherche du CRD.